



Comité européen
des régions

Commission des
ressources naturelles

NAT

Conference

Changer les règles du commerce international: un préalable indispensable pour relever les défis de l'agriculture, de l'alimentation et de la planète

Salle JDE 51
8 Mars 2018
9.00-18.00





**Comité européen
des régions**

8 mars 2018 | Comité européen des régions | **JDE 51**

Commission des ressources naturelles

Changer les règles du commerce international: un préalable indispensable pour relever les défis de l'agriculture, de l'alimentation et de la planète

Aussi bien dans l'Union européenne qu'à l'échelle mondiale, les agriculteurs sont actuellement très exposés aux fluctuations croissantes des prix agricoles. Les règles qui régissent actuellement le commerce international à la suite de l'accord GATT/OMC en 1994, ont donné forme aux politiques agricoles et mondialisé les marchés agricoles. Au sein de l'UE, «préférence communautaire» et prix agricoles européens ont cédé la place aux prix agricoles mondiaux et aux paiements directs aux exploitations agricoles.

La volatilité croissante de ces prix, dont le niveau ne suffit pas souvent à permettre d'en vivre, a entraîné des crises agricoles répétées qui aboutissent à l'éviction d'un nombre croissant d'agriculteurs et qui risquent de dissuader les jeunes de s'engager dans ce secteur. Afin de sauvegarder l'agriculture familiale durable dans l'UE et dans le monde et afin de maintenir des communautés rurales dynamiques, il est essentiel d'attaquer les problèmes à la racine et de s'interroger sur les règles qui régissent actuellement le commerce international.

Le CdR, dans son avis sur «*La PAC post-2020*», demande à l'UE de peser de tout son poids de premier importateur et exportateur mondial de denrées alimentaires pour modifier les règles du commerce international agricole (OMC, 1994) dans le sens de relations commerciales plus justes et plus solidaires.

Cette conférence poursuit un double objectif:

- enclencher une dynamique politique pour débattre de la manière dont les règles qui régissent actuellement le commerce international touchent la PAC, les agriculteurs dans le monde, le commerce agricole, l'alimentation et la planète, ainsi que de la nécessité de changer ces règles;
- débattre des propositions pour modifier les règles relatives au commerce international des produits agricoles afin de les rendre équitables et durables et de les fonder sur la solidarité.

09:00 – 09:30 **Enregistrement et café d'accueil**

09:30 – 10:00 **Ouverture et allocution de bienvenue**

Christophe Clergeau (FR/PSE), Vice Président de la Commission
NAT du Comité européen des Régions

Olivier de Schutter, Ancien rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation et
président du Panel international des experts sur les systèmes alimentaires durables (IPES-Food)

10:00 – 12:30 **Les règles actuelles du commerce international dans le domaine agricole sont-elles équitables? Permettent-elles de faire face aux défis qui se présentent à l'échelle européenne et mondiale?**

Zoltàn Somogyi, Chef d'unité en charge de l'agriculture et de la pêche à la Direction Générale au commerce de la Commission Européen

Willi Schulz-Greve, Chef d'unité en charge des Affaires globales et des relations avec les pays ACP à la Direction Générale agriculture et développement rural de la Commission Européen

Débat

Jacques Blanc (FR/PPE), Rapporteur du CdR sur «la régulation de la volatilité des prix agricoles»

Niek Koning, Economiste agricole, ancien professeur à l'Université de Wageningen

Antonio Onorati, Membre du Comité directeur de ARI (Associazione Rurale italiana)

Débat

12:30 – 14:00 **Pause déjeuner**

14:00 – 15:30 **Comment changer les règles qui régissent actuellement le commerce international afin de les rendre équitables et durables et de les fonder sur la solidarité?**

Marie Heubuch (DE/Greens-EFA), Vice-Présidente de la délégation pour les relations avec le Parlement panafricain du Parlement européen

Maria Arena (BE/PSE), Rapporteur sur les répercussions du commerce international et des politiques commerciales de l'Union européenne sur les chaînes de valeur mondiales à la commission du commerce international du Parlement européen

Débat

15:30 – 15:45 **Pause-café**

15:45 – 17:45 **De l'échelon local au niveau mondial: comment orienter concrètement les règles commerciales vers la souveraineté alimentaire?**

Guillaume Cros (FR/PSE), Rapporteur du CdR sur «La PAC post-2020»

Ibrahim Coulibaly, Président de la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP) du Mali

Raj Patel, Professeur de recherche à l'École des affaires publiques Lyndon Baines Johnson de l'Université du Texas d'Austin

Débat

17:45 – 18:00 **Clôture**

Christophe Clergeau (FR/PSE), Vice Président de la Commission NAT du Comité européen des Régions

Interprétation disponible en EN, FR, ES (FI et DE-only passive)

Commission NAT

Rue Belliard/Belliardstraat 101 | 1040 Bruxelles/Brussel | BELGIQUE/BELGIË | Tel. +32 22822211 | www.cor.europa.eu
@ EU_CoR | [/european.committee.of.the.regions](https://www.facebook.com/european.committee.of.the.regions) | [/european-committee-of-the-regions](https://www.linkedin.com/company/european-committee-of-the-regions)



**Comité européen
des régions**

Mars 2018

Créé en 1994 à la suite de la signature du traité de Maastricht, le Comité européen des régions est l'assemblée des 350 élus locaux et régionaux issus de l'ensemble des 28 États membres de l'UE, représentant plus de 507 millions d'Européens. Sa mission consiste à associer les collectivités régionales et locales et les populations qu'elles représentent au processus décisionnel de l'UE et à les informer au sujet des politiques de l'Union. La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil sont tenus de consulter le Comité dans les domaines de décision politique concernant les régions et les villes. Le Comité des régions peut également saisir la Cour de justice de l'Union européenne en cas de violation de ses droits ou bien s'il estime qu'un texte de loi de l'UE viole le principe de subsidiarité ou ne respecte pas les compétences des collectivités régionales et locales.